

LA TZOUMAZ

VERBIER - 4 VALLÉES 



Règlement du Tzoumaz Trail Blanc

1. Organisation

L'Office du Tourisme de La Tzoumaz dispose des statuts officiels. Elle organise le Tzoumaz Trail Blanc.

2. Epreuve

Le Tzoumaz Trail Blanc est une course qui se déroule dans et aux alentours de la station de La Tzoumaz sur deux tracés de 17km avec 882m de D+ et 12km avec 660m D.

3. Environnement

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

4. Conditions de participation et catégorie

Toute personne suffisamment entraînée peut participer au Tzoumaz Trail Blanc.

Les catégories sont les suivantes pour le parcours de 17km :

Juniors filles : 19 ans et plus jeune (de 2005 à 2009)

Juniors garçons : 19 ans et plus jeune (de 2005 à 2009)

Elites dames : 20 à 39 ans (de 1985 à 2004)

Dames 1 : 40 ans à 49 ans (1975 à 1984)

Dames 2 : 50 ans et plus (1974 et plus âgés)

Elites hommes : 20 à 39 ans (de 1985 à 2004)

Hommes 1 : 40 à 49 ans (1975 à 1984)

Hommes 2 : 50 à 59 ans (1965 à 1974)

Hommes 3 : 60 et plus (1964 et plus âgés)

Les catégories sont les suivantes pour le parcours de 12km :

Populaires Dames : dès 15 ans dès 2009

Populaires Hommes : dès 15 ans dès 2009

5. Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent via le site internet avant le 26 janvier à 18:00. Les inscriptions sont aussi possibles sur place. En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement n'est effectué sauf sur présentation d'un certificat médical. Il doit être remis à l'organisation avant le départ de la course. Pour le parcours de 17 km, la finance d'inscription est de Fr. 55.- via Vs-Timing. Ce prix sera majoré de Fr. 10.- dès le 01 janvier 2024. Pour les juniors, la finance d'inscription est de Fr. 40.- et majorée de Fr. 10.- dès le 01 janvier 2024.

Pour le parcours de 12 km, la finance d'inscription est unique : Fr. 40.- via Vs-Timing. Ce prix sera majoré de Fr. 10.- dès le 01 janvier 2024.

En s'inscrivant au Tzoumaz Trail Blanc, chaque participant confirme avoir lu le présent règlement, l'accepter sans réserve et s'engage à avoir avec lui tout le matériel obligatoire pour la course du dimanche 28 janvier 2024.

6. Remise des dossards

La remise des dossards a lieu le dimanche matin, de 7h00 à 8h30 pour le parcours de 17km et de 7h00 à 9h00 pour le parcours de 12km, dans la salle communale à La Tzoumaz (à côté de l'Office du Tourisme). Le dossard doit être mis à l'emplacement désigné par le chronométrateur.

7. Matériel

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable
- Sac à dos
- Couverture de survie
- Matériel pour se couvrir intégralement les jambes et les bras
- Veste manche longue
- Gants
- Gobelet
- Bonnet/ bandeau

Les bâtons et les crampons pour chaussures de trail (par exemple Yaktrak, Nortec, ...) sont autorisés mais les chaussures à pointes (pour le cross ou les pistes d'athlétisme) ainsi que les raquettes à neige sont interdites. Pour ceux qui prennent des bâtons, ceux-ci doivent être conservés sur toute la durée de la course.

Il est recommandé de s'habiller en fonction de la météo.

8. Sacs coureurs

Dépôt des sacs à la piscine communale à côté de l'office du tourisme lors de la remise des dossards.

9. Ravitaillement

Un poste de ravitaillement se situe au km 9 ainsi qu'à l'arrivée. Il est possible d'y trouver du thé chaud, de l'eau, du coca cola, du chocolat, des biscuits salés et sucrés et des fruits secs.

10. Abandon – assistance - sécurité

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement aviser le responsable du secteur le plus proche. Il doit lui remettre son dossard. Il devra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Un poste de samaritains est implanté au même endroit que le poste de ravitaillement. Le personnel sanitaire est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une barrière horaire sera mise en place au ravitaillement à 12h00.

11. Prix souvenir – récompenses – bon repas

Chaque coureur, toutes catégories confondues, reçoit un prix souvenir, qui sera remis à la remise des dossards. Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense lors de la remise des prix.

Leur présence sur le podium est obligatoire. Aucun prix ne sera envoyé.

La remise des prix se déroule dès 13h30 devant la salle communale.

Tous les concurrents du trail reçoivent un bon repas. Il sera partagé dans la salle communale.

12. Assurances – responsabilité civile / Assurance individuelle accident

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve. Cette assurance RC garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

13. Jury

Un jury, composé du directeur de course, du président du CO et d'un représentant de Vs-timing, régit tous les cas non prévus dans ce règlement. Un recours par écrit est possible contre toute décision moyennant le dépôt d'une caution de fr. 500.-.

14. Droit à l'image et utilisation à des fins promotionnelles

Chaque coureur autorise expressément l'organisateur ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Tzoumaz Trail Blanc, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

La Tzoumaz, octobre 2023

Pour le comité d'organisation,
Pierre-André Reuse, président
Nicolas Jeker, chef technique
Julien Abelenda, Office du tourisme de La Tzoumaz

* Selon l'évolution des conditions météorologiques, des modifications peuvent avoir lieu à tous moments.